



Commune de Griselles

12, rue de la Mairie

45210

Tél. : 02.38.96.60.10

Fax : 02.38.96.69.29

E-mail : mairie-griselles@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 16 JUILLET 2020

Présents : : M. MADEC CLEI Claude, Maire, Mmes : BOILLET Valérie, DEMATTEI Isabelle, LECLERE Kristelle, NOUVELLON Sylvie, SAMICO Sandrine, MM : BAUDUIN Louis, BIK Stéphane, COLLOT Didier, FOURNIER Pascal, MARIA Daniel, MERLO Sébastien, ROGER Yves

Excusé(s) avant donné procuration : MM : DIMASSI Salah à M. BIK Stéphane, MUZARD Jules à M. ROGER Yves

A été nommé secrétaire : M. ROGER Yves

Objet des délibérations

- Proposition des membres à la C.C.I.D (Commission Communale des Impôts Directs)
- Désignation des représentants du CCAS (Commission Communale d'Action Sociale)
- Désignation des membres de la C.A.O (Commission d'Appels d'Offres)

- Commissions communales
- CNAS : Adhésion retraités

- Personnel communal : création de poste

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance du 04 Juillet 2020 à l'unanimité.

Mme Aude BRUZI, agent de la CC4V, présente le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) au conseil. Diverses questions sont posées, sur le zonage à Bois le Roi, sur le zonage "AP" (A Protéger). La commune n'est pas concernée par un plan de prévention.

Ce PLUI devrait être applicable au cours du 1er trimestre 2021.

Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

M. le Maire demande si les conseillers sont d'accord pour voter tous les points suivants à mains levées. Celui-ci donne son accord à l'unanimité.

réf : 2020-18 - Proposition des membres à la C.C.I.D (Commission Communale des Impôts Directs)

A la suite du renouvellement des conseillers municipaux, l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise qu'une nouvelle commission communale des impôts doit être constituée.

Cette commission comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par la Direction des Services Fiscaux du Loiret, sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal. Il y a donc lieu de proposer 24 noms.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

PROPOSE les candidats suivants pour la constitution de la Commission des Impôts Directs :

M. BESNARD Philippe
M. VIVIAN Gérard
M. PASQUET Bernard
M. FEIGEAN François-Xavier
M. PASQUIER Benoît
Mme DELEYROLLE Patricia
Mme GUILLON Sophie
M. MERLO Sébastien
M. FOURNIER Pascal
M. MARIA Daniel
M. BIK Stéphane
M. ROGER Yves
M. GOIS Patrice
M. DELION Jean-Marc
Mme DEMATTEI Isabelle
Mme SAMICO Sandrine
Mme NOUVELLON Sylvie
Mme LECLERE Krystelle
M. COLLOT Didier
M. DIMASSI Salah
M. CORROUGE Pierre
M. BAUDUIN Louis
Mme VINCENT Claire
M. TORRENT Vincent

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

réf : 2020-19 - Désignation des représentants du CCAS (Commission Communale d'Action Sociale)

Vu les articles L.123-6 et R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles,
Considérant que, conformément à ces dispositions, le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration présidé par le maire,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'organe délibérant du 04 Juillet 2020, il convient au conseil municipal de fixer le nombre de membres siégeant au conseil d'administration du CCAS,

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre de membres siégeant au sein du conseil d'administration du CCAS à 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le Maire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré**

FIXE le nombre de membres siégeant au sein du conseil d'administration du CCAS à 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le maire.

PROCEDE à l'élection des 4 membres du conseil municipal à siéger au conseil d'administration du centre communal d'action.

M. le Maire fait part des candidatures de Mmes NOUVELLON et SAMICO et de MM. BIK et MERLO.

Après vote,

Sont ainsi déclarés élus en tant que membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :
Mmes NOUVELLON et SAMICO et de MM. BIK et MERLO.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Réf- 2020-20 - Commission Appels d'Offres (C. A. O.)

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du renouvellement du mandat électoral, il est nécessaire de constituer une nouvelle commission d'appel d'offres (C.A.O).

Vu les dispositions de l'article L414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres (CAO) d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

M. le Maire fait appel aux candidatures.

Se déclarent candidats au titre de membres titulaires

- M. DIMASSI Salah
- M. MARIA Daniel
- M. MERLO Sébastien

Se déclarent candidats au titre de membres suppléants

- M. Stéphane BIK
- Mme Isabelle DEMATTEÏ
- M. Didier COLLOT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECLARE élus comme membres titulaires de la C.A.O :

- M. DIMASSI Salah
- M. MARIA Daniel
- M.MERLO Sébastien

DECLARE élus comme membres suppléants de la C.A.O :

- M. Stéphane BIK
- Mme Isabelle DEMATTEÏ
- M. Didier COLLOT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

réf : 2020-21 - Commissions communales

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre d'une bonne marche de d'administration municipale, suite à une nouvelle élection du maire et des adjoints, de procéder au renouvellement des commissions municipales.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

NOTE que M. le Maire est président de toutes les commissions communales.

Fixe les commissions communales comme suit :

Commission Bâtiments-Nouvelles Technologies

Vice-Président : M. Daniel MARIA

Mme Sylvie NOUVELLON

M. Didier COLLOT

Kristelle LECLERE

Commission Voirie-Environnement et Ecologie

Vice-Président : M. Pascal FOURNIER

Mme Isabelle DEMATTEÏ

Mme Valérie BOILLET

M. Salah DIMASSI

M. Sébastien MERLO

Commission Finances

Vice-Président : M. Stéphane BIK

M. Yves ROGER

M. Jules MUZARD

Mme Sandrine SAMICO

Commission Communication – Culture et Jeunesse

Vice-Président : M. Yves ROGER

M. Louis BAUDUIN

M. Jules MUZARD

Mme Valérie BOILLET

Mme Isabelle DEMATTEÏ

Commission Scolaire

Sylvie NOUVELLON

Kristelle LECLERE

Stéphane BIK

Daniel MARIA

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

réf : 2020-22 - CNAS : Adhésion retraités

M. le Maire rappelle que suite à l'instauration du droit à l'action sociale dans les collectivités, la commune adhère au CNAS pour ses agents actifs qui en bénéficient jusqu'à la fin de l'année de leur départ en retraite.

Ce droit autrefois accordé aux retraités a été supprimé par l'ancienne équipe municipale.

M. le Maire rappelle que pour qu'un agent retraité reste bénéficiaire du CNAS, la collectivité doit prendre une délibération dans ce sens.

Il propose que la commune adhère pour les agents titulaires retraités demeurant sur la commune. Ils sont au nombre de trois.

A titre indicatif, le montant de la cotisation au titre de 2020 s'élève à 137.80 €.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE l'adhésion de la commune au CNAS pour les agents titulaires retraités demeurant sur la commune de Griselles, à compter du 1er Septembre 2020.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

M. BIK n'a pas pris part au vote et est sorti de la pièce pour ce dossier.

réf : 2020-23 - Personnel communal : création de poste

Dans le cadre d'une réorganisation des postes au sein du personnel communal, M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} Novembre 2020

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré**

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} Novembre 2020

MODIFIE et ETABLIT le tableau des effectifs du personnel communal de la manière suivante :

Filière administrative :

1 poste à temps complet (35H hebdomadaire) au grade de Rédacteur Principal 1ère classe

1 poste à temps complet (35h hebdomadaire) au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe

Filière technique

3 postes à temps complet (35H hebdomadaire) au grade d'adjoint technique

Filière sociale

1 poste à temps complet (35H hebdomadaire) au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal 2ème classe

Vacataire

3 postes de vacataires affectés dans les différents services : administratif, scolaire ou technique pour une tâche précise et une durée qui sera défini au moment de la signature du contrat.

Le Conseil Municipal autorise également M. le Maire à recourir aux contrats d'apprentissage.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour l'application conforme de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Affaires diverses

M. ROGER Yves fait un compte-rendu succinct de la visite de M. NÉRAUD, Vice-Président départemental et de sa suppléante Corinne MELZASSARD

M. le Maire informe le conseil municipal que M. LARCHERON a été élu Président de la CC4V.

Actuellement, les adjoints sont chacun pour ce qui les concerne dans leurs domaines respectifs, en charge de faire un état des lieux de l'existant.

Une personne est intéressée par l'achat d'une parcelle aux terres du bourg, ce qui porterait au nombre de 2, les promesses de vente pour la 2^{ème} tranche.

De nombreuses incivilités ont été constatées (dégradations sur la voie publique, dégradations plaques d'égouts, décharge sauvage au Bois Clair, ...), une plainte a été déposée en gendarmerie.

Une visite, organisée par M. DUÉDAL, a eu lieu au restaurant scolaire de Ferrières en Gâtinais.

Le Maire
Claude MADEC CLEI

